



## Secrétariat général (SG)

Genève, le 5 décembre 2017

Réf.: **DM-17/1006**

Contact: Mme Béatrice Pluchon

Téléphone: +41 22 730 6266

Téléfax: +41 22 730 6627

Courriel: [gbs@itu.int](mailto:gbs@itu.int)

Aux Etats Membres du Conseil de l'UIT

Objet: **Session de 2018 du Conseil**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'Article 1 du Règlement intérieur du Conseil, je vous rappelle par la présente que la session de 2018 du Conseil se tiendra au siège de l'UIT, du **mardi 17 avril 2018 (dès 9 h 30) au vendredi 27 avril 2018**.

Une réunion d'information à l'intention des Conseillers se tiendra le lundi 16 avril 2018, de 16 h 00 à 18 h 00, dans la salle C2.

### ***Avant-projet d'ordre du jour***

Vous trouverez dans l'Annexe 1 un avant-projet d'ordre du jour de la session ordinaire de 2018. Un projet de programme de gestion du temps est en cours d'élaboration et vous sera envoyé en temps utile.

Conformément au point 3 de l'Article 4 du Règlement intérieur du Conseil, les Etats Membres de l'Union doivent communiquer au Secrétaire général, huit semaines au moins avant l'ouverture de la session (avant le 21 février 2018), les autres points qu'ils souhaiteraient proposer.

### ***Inscription***

L'inscription à la session de 2018 du Conseil se fera **en ligne uniquement** sur le site web du Conseil (<http://www.itu.int/en/council/2018>) à partir du **15 janvier 2018** et au moyen du système CRM, déjà mis en place pour les réunions des Groupes de travail du Conseil.

Conformément à la politique de l'UIT relative à l'égalité hommes-femmes et à l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes, et à la Résolution 198 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires relative à l'autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, il serait souhaitable que des femmes et des jeunes soient inclus dans votre délégation. Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'initiative [International Gender Champions](#), l'UIT [fait rapport sur la représentation des femmes dans toutes les réunions de l'Union](#).

Les badges d'identification pour le Conseil pourront être retirés au siège de l'UIT à Genève (bâtiment Montbrillant, entrée principale) à compter du **jeudi 12 avril 2018**, à partir de 8 h 30.

## **Documentation**

Conformément au paragraphe 9 de l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, et afin de réduire les coûts de la documentation, les documents du Conseil seront mis à disposition **en ligne uniquement** à l'adresse: [www.itu.int/en/council/2018](http://www.itu.int/en/council/2018). **Aucun** exemplaire imprimé des documents ne sera distribué avant ou pendant la session de 2018 du Conseil.

Comme lors des sessions précédentes du Conseil, une application de synchronisation de documents (ITU Sync C-18) permettra de télécharger les documents de la session de 2018 du Conseil depuis le serveur de l'UIT vers votre disque local. Cette application, qui se trouvera sur le site web du Conseil, est configurée pour synchroniser la dernière version des documents publiés. Pour être informé par message électronique lorsque des documents du Conseil nouveaux ou mis à jour sont postés sur le web, veuillez activer votre compte TIES à l'adresse: <http://www.itu.int/TIES/>.

Les contributions présentées au Conseil devraient être soumises dès que possible à l'adresse: [contributions@itu.int](mailto:contributions@itu.int). Conformément à la Décision 556 du Conseil, toutes les contributions devraient être soumises **au plus tard 14 jours calendaires** avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire au plus tard le **3 avril 2018**. Les documents émanant du Secrétariat de l'UIT et appelant une décision du Conseil ou d'un groupe de travail du Conseil seront postés sur la page pertinente du site web au plus tard 30 jours calendaires avant l'ouverture de la session du Conseil.

Conformément à la [politique suivie par l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents](#), les contributions soumises au Conseil seront accessibles au public, sauf indication contraire de la part du ou des auteurs du document.

Conformément à la Décision 495 du Conseil, s'il considère qu'un document d'information doit être examiné par le Conseil pour qu'il prenne de nouvelles mesures, un Etat Membre du Conseil devrait faire connaître son choix de voir le document d'information traduit dans les six langues officielles au plus tard cinq (5) jours calendaires après la publication du document sur le site web du Conseil.

## **Frais de voyage, de subsistance et d'assurance**

Conformément au numéro 57 de la Convention de l'UIT, "les frais de voyage, de subsistance et d'assurance engagés par le représentant de chacun des Etats Membres du Conseil appartenant à la catégorie des pays en développement, dont la liste est établie par le PNUD, pour exercer ses fonctions aux sessions du Conseil, sont à la charge de l'Union". Les Conseillers qui le souhaitent peuvent contacter la Section des voyages de l'UIT à l'adresse [travel@itu.int](mailto:travel@itu.int) ou [christine.marechal@itu.int](mailto:christine.marechal@itu.int).

## **Réservation d'hôtel**

L'UIT a pu obtenir des tarifs préférentiels auprès d'hôtels à Genève pour les délégués qui participent à ses réunions. La liste de ces hôtels, ainsi qu'un formulaire de réservation à **leur adresser directement**, sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

Dans l'attente de vous rencontrer à Genève, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

*(signé)*

Houlin ZHAO  
Secrétaire général

**Annexe: 1**

## ANNEXE 1

### AVANT-PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE 2018 DU CONSEIL

<b>PL 1</b>	<b>Politique, stratégie et planification générales</b>
<b>1.1</b>	Rapport sur les résultats des activités du GTC-SMSI depuis la session de 2017 du Conseil ( <i>Résolution 140 et Résolutions 1281, 1332 (MOD) et 1334 (MOD) du Conseil</i> )
<b>1.2</b>	Rapport exhaustif décrivant de manière détaillée les activités menées, les mesures adoptées et la collaboration instaurée par l'Union dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du programme de développement durable à l'horizon 2030 ( <i>Résolution 1332 (MOD) du Conseil</i> )
<b>1.3</b>	Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet) ( <i>Résolutions 1305, 1336 (MOD) et 1344 (MOD) du Conseil</i> ), y compris: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Adoption d'une politique publique internationale relative à l'accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers à l'Internet</li> </ul>
<b>1.4</b>	Activités liées à l'Internet ( <i>Résolutions 101, 102, 133 et 180</i> )
<b>1.5</b>	Activités de l'UIT concernant le renforcement du rôle de l'Union dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC ( <i>Résolutions 130 et 174</i> )
<b>1.6</b>	Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants ( <i>Résolution 179 et Résolution 1306 du Conseil</i> )
<b>1.7</b>	Rapport du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues ( <i>Résolution 154 et Résolution 1372 (MOD) du Conseil</i> )
<b>1.8</b>	Rapport du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI) ( <i>Résolution 146 et Résolution 1379 du Conseil</i> )
<b>1.9</b>	Liste des candidats aux fonctions de Président et Vice-Président des Groupes de travail du Conseil (GTC)
<b>1.10</b>	Activités de l'UIT relatives à la Résolution 70 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires <ul style="list-style-type: none"> <li>– et plan d'action révisé relatif à la politique GEM</li> </ul>
<b>1.11</b>	Plans opérationnels de l'UIT pour la période 2019-2022 ( <i>numéros 87A, 181A, 205A, 223A de la Convention et Résolution 1385 du Conseil</i> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>– Secteur des radiocommunications</li> <li>– Secteur de la normalisation des télécommunications</li> <li>– Secteur du développement des télécommunications</li> <li>– Secrétariat général</li> </ul>

<b>PL 2</b>	<b>Conférences et réunions de l'UIT</b>
<b>2.1</b>	Manifestations ITU Telecom World ( <i>Résolution 11 et Résolution 1292 du Conseil</i> )
<b>2.2</b>	Rapport sur la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17)
<b>2.3</b>	Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information ( <i>Résolution 68</i> )
<b>2.4</b>	Préparation de la la Conférence de plénipotentiaires de 2018
<b>2.5</b>	Rapport de suivi sur les améliorations apportées à la PP
<b>2.6</b>	Rapport sur la préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19)
<b>2.7</b>	Dates et durée proposées pour les sessions de 2019, 2020 et 2021 du Conseil de l'UIT ( <i>Résolutions 77 et 111 et Décision 599 du Conseil</i> )
<b>2.8</b>	Calendrier des futures conférences, assemblées et réunions de l'Union (2018-2021) ( <i>Résolutions 77 et 111</i> )
<b>2.9</b>	Optimisation des manifestations de haut niveau à caractère mondial de l'UIT
<b>PL 3</b>	<b>Autres rapports soumis au Conseil</b>
<b>3.1</b>	Rapport sur la mise en oeuvre du Plan stratégique et sur les activités de l'Union pour la période 2014-2017 ( <i>numéros 61, 82 et 102 de la Convention</i> )
<b>3.2</b>	Rapport du GTC chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier
<b>3.3</b>	Renforcement de la présence régionale ( <i>Résolution 25</i> )
<b>3.4</b>	Rapport de la Commission permanente de l'administration et de la gestion
<b>PL 4</b>	<b>Divers</b>
<b>4.1</b>	Vente des publications de l'UIT et accès en ligne gratuit à ces publications ( <i>Résolution 66, Décision 1 et Décisions 571 et 574 du Conseil</i> )
<b>4.2</b>	Résolutions et Décisions du Conseil devenues caduques
<b>ADM</b>	<b>Administration et gestion</b>
<b>1</b>	<p>Recettes et dépenses (<i>Décision 5</i>):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Examen annuel des recettes et des dépenses (<i>Décision 5</i>)</li> <li>– Arriérés et comptes spéciaux d'arriérés (<i>Résolution 41</i>)</li> <li>– Recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite (<i>Décision 482 (MOD) du Conseil</i>)</li> <li>– Etude relative aux questions techniques qu'engendre le traitement des fiches de notification complexes de réseaux à satellite non géostationnaire (non OSG), en vue de clarifier les problèmes techniques qui se posent, mais non exclusivement en ce qui concerne les procédures</li> <li>– Mesures d'efficacité (<i>Décision 5</i>)</li> </ul>

<b>2</b>	Participation provisoire des entités s'occupant de questions de télécommunication aux activités de l'UIT ( <i>Décision 519 (MOD) du Conseil</i> )
<b>3</b>	Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) ( <i>Résolutions 151, 152, 158, 169 et 170, et Décisions 558 et 563 (MOD) et Résolution 1360 du Conseil</i> )
<b>4</b>	Mise en oeuvre de la politique de l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents
<b>5</b>	Participation de l'UIT aux mémorandums d'accord ayant des incidences financières et/ou stratégiques ( <i>Résolution 192</i> )
<b>6</b>	Amélioration de la gestion et du suivi de la contribution des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires aux dépenses de l'UIT
<b>7</b>	Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC) ( <i>Décision 11</i> )
<b>8</b>	Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) ( <i>Résolution 162 et Décision 565 du Conseil</i> )
<b>9</b>	Suite donnée aux Recommandations du CCI: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Etat de la mise en oeuvre et plan de mise en oeuvre des recommandations formulées par le CCI dans le rapport intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'UIT"</li> <li>– Cadre de transparence et de responsabilité</li> </ul>
<b>10</b>	Rapports du Vérificateur extérieur: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Comptes de l'Union pour 2017</li> <li>– Comptes de l'Union pour ITU Telecom World 2017</li> </ul>
<b>11</b>	Comptes vérifiés: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport de gestion financière vérifié pour 2017</li> </ul>
<b>12</b>	Rapport de l'Auditeur interne concernant l'activité d'audit interne
<b>13</b>	Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi dans le cadre du régime commun des Nations Unies
<b>14</b>	Rapport d'activité sur la mise en oeuvre du plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 ( <i>Rév. Busan, 2014</i> ) de la Conférence de plénipotentiaires
<b>15</b>	Passifs de l'assurance maladie après la cession de service (ASHI)
<b>16</b>	Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union ( <i>Résolution 191</i> )
<b>17</b>	Composition du Comité des pensions du personnel de l'UIT ( <i>Résolution 1326 (MOD) du Conseil</i> )

<b>18</b>	Rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union Varembé 2 Lignes directrices relatives au parrainage du projet Varembé 2 Rapport du MSAG
<b>19</b>	Sécurité
<b>20</b>	Rapport du Bureau de l'éthique
<b>21</b>	Choix provisoire de la classe de contribution
<b>RAPPORTS D'INFORMATION</b>	
<b>1</b>	Situation des arriérés dus à l'Union
<b>2</b>	Rapport de la Commission de contrôle budgétaire de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17)
<b>3</b>	Collaboration avec le système des Nations Unies
<b>4</b>	Accord conclu entre le Gouvernement des Emirats arabes unis et l'UIT relatif à la tenue, l'organisation et le financement de la PP-18

---